COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

Dec n°2026-013

Décision

Servitude de passage pour la réalisation d'un poste de distribution publique d'énergie électrique

Vu la délibération n°D2026-016a en date du 28 avril 2026, déléguant des compétences au Président

Le Président décide :

Article-1
D'autoriser l'installation d'un poste de distribution et ses accessoires techniques nécessaires, par Gérédis dont le siège est sis 17 rue des Herbillaux 79000 NIORT, sur une portion de terrain appartenant à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet :

Section	N°	Adresse	Surface
ZP	19	LA PLAINE DES JUMEAUX à AIRVAULT	17,98 m²

Article-2
De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-3
D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

À Airvault, le 1er septembre 2026
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture
079-200041416-20260904-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-09-2026
Publication le : 04-09-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48